



25 Allée Vauban
59110 LA MADELEINE

AMÉNAGEMENT D'UN LOTISSEMENT DE 57 LOTS LIBRES ET DE 2 MACROLOTS

sur la commune de LA COUTURE (62)

PERMIS D'AMÉNAGER

PA8 – PROGRAMME ET LES PLANS DES TRAVAUX

PRESTATAIRE AYANT RÉALISÉ LA PRESTATION :



AMENA KONCEPT
RUE DE LA CALYPSO
62 110 HENIN BEAUMONT
TEL. : 03 66 14 00 33

INDICE : B

DATE : DECEMBRE 2021

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| 1. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR ET DU MAITRE D'ŒUVRE..... | 3 |
| 2. OBJET DU PROGRAMME ET LOCALISATION DU PROJET | 4 |
| 2.1 OBJET DU PROGRAMME..... | 4 |
| 2.2 LOCALISATION DU PROJET | 4 |
| 3. LES VOIRIES, STATIONNEMENT ET PIETONNIER | 6 |
| 3.1 GÉNÉRALITÉ | 6 |
| 3.2 LES STRUCTURES | 6 |
| 3.2.1 LES VOIRIES..... | 6 |
| 3.2.2 LES TROTTOIRS | 6 |
| 3.2.3 LES STATIONNEMENTS..... | 7 |
| 3.2.4 LES ACCÈS AUX LOTS..... | 7 |
| 4. LES ESPACES VERTS..... | 7 |
| 4.1 TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES | 7 |
| 5. LES RÉSEAUX..... | 7 |
| 5.1 ASSAINISSEMENT..... | 8 |
| 5.1.1 LES EAUX USÉES..... | 8 |
| 5.1.2 LES EAUX PLUVIALES..... | 8 |
| 5.2 ALIMENTATION EN EAU POTABLE | 17 |
| 5.2.1 RÉSEAU PRINCIPAL DE DISTRIBUTION | 17 |
| 5.2.2 PROTECTION CONTRE L'INCENDIE..... | 18 |
| 5.2.3 LES BRANCHEMENTS PARTICULIERS | 18 |
| 5.3 ÉLECTRICITÉ..... | 18 |
| 5.4 TÉLÉCOMMUNICATION | 19 |
| 5.5 ÉCLAIRAGE PUBLIC..... | 19 |
| 5.6 GAZ..... | 20 |

1. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR ET DU MAITRE D'ŒUVRE

Le demandeur est :



25 Allée Vauban
59110 LA MADELEINE

Prestataire ayant réalisé le programme des travaux pour le Permis d'Aménager :



Espace Neptune
Rue de la Calypso
62 110 HENIN BEAUMONT
Tél : 03 66 14 00 33

2. OBJET DU PROGRAMME ET LOCALISATION DU PROJET

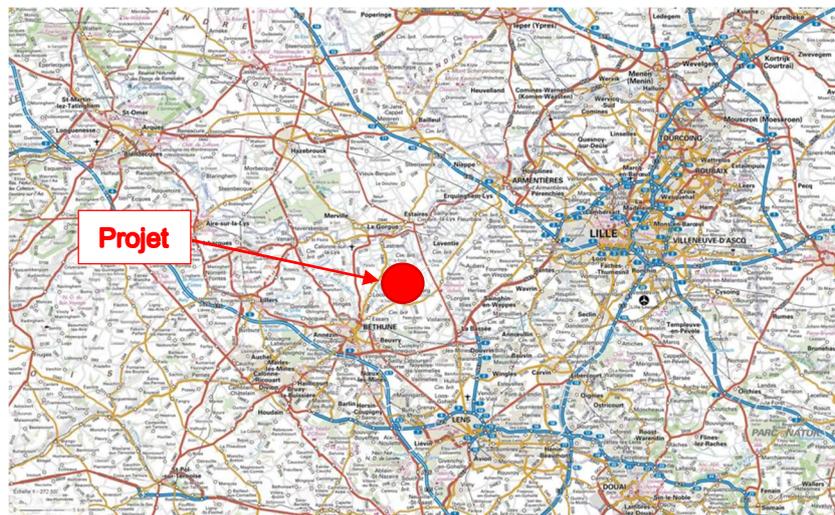
2.1 OBJET DU PROGRAMME

Le présent programme a pour objet de définir les travaux de création de voirie et de viabilisation qui seront réalisés pour la création de 57 lots libres et de 2 macrolots.

Le Maître d'ouvrage s'engage à exécuter les travaux de Voirie et Réseaux Divers décrits ci-après et conformément aux prescriptions des services intéressés ainsi qu'aux plans annexés au présent programme des travaux pour assurer la viabilité de l'opération dans les délais fixés par le Code de l'Urbanisme.

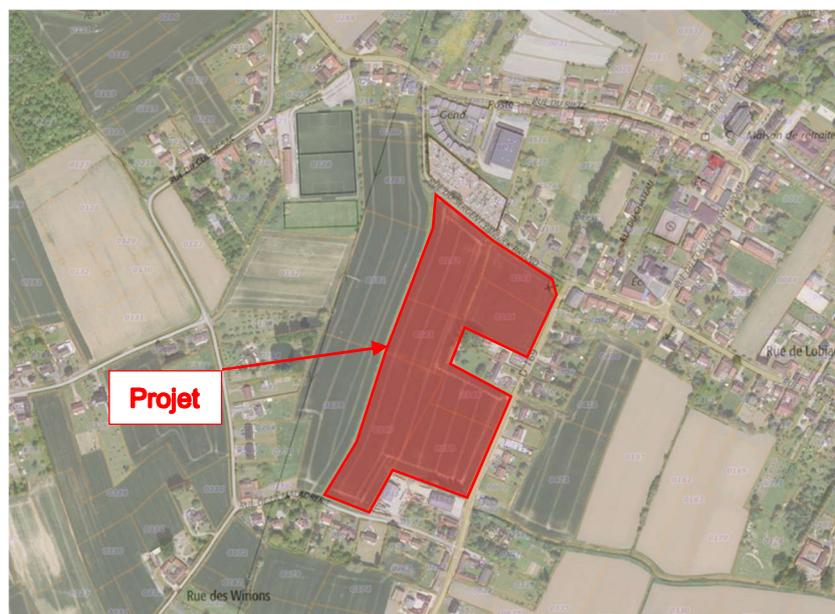
2.2 LOCALISATION DU PROJET

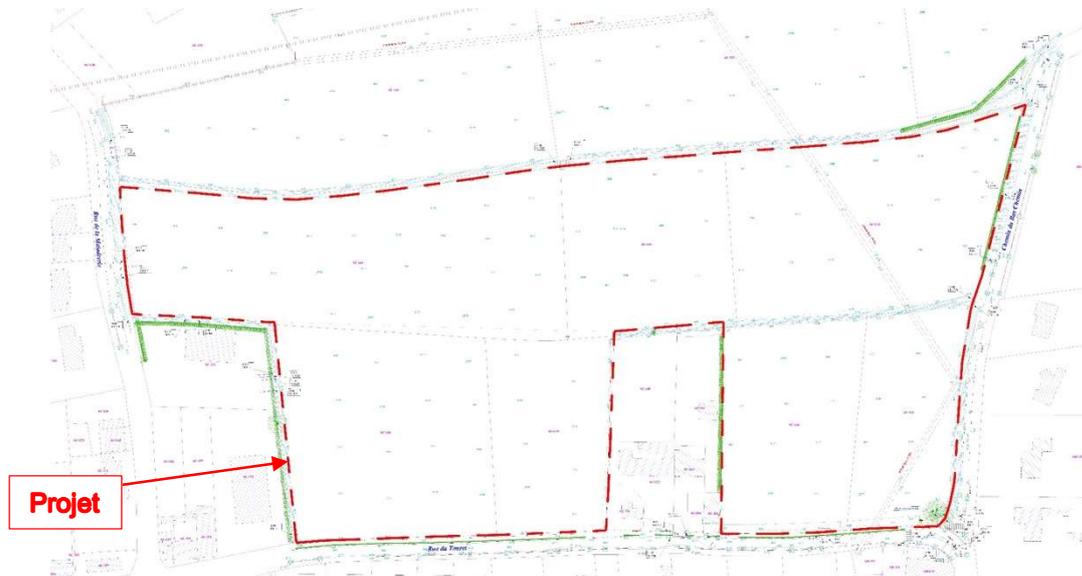
Le projet se situe sur le territoire communal de LA COUTURE dans le département du PAS-DE-CALAIS. Il concerne l'aménagement de 57 lots libres et de 2 macrolots situés Rue du Touret.



Carte de localisation de la ville de LA COUTURE Sources : _GEOPORTAIL

Carte de localisation rapprochée du projet Sources : GEOPORTAIL





Plan Parcellaire
Sources : 2028200-Plan N°1-2

Le projet concerne la parcelle cadastrée section **AC** : parcelles n° 140, 141, 142, 143, 144, 149 et 150.

3. LES VOIRIES, STATIONNEMENT ET PIETONNIER

3.1 GÉNÉRALITÉ

L'accès au projet se fera par la Rue de la Maladrerie, par la Rue du Touret et par la Rue du Sergent Yannick Briand.

Le projet se constitue de 57 lots libres et de 2 macrolots (Cf. PA - N°4 - PLAN DE COMPOSITION).

Depuis la Rue du Touret, deux voies permettront d'accéder au site, une en sens unique et une seconde en double sens.

Depuis la Rue de la Maladrerie, une voie en sens unique avec sens interdit sauf riverains desservira les lots 51 à 58.

Depuis la Rue du Sergent Yannick Briand, une voie en double sens desservira les lots libres et les macrolots.

3.2 LES STRUCTURES

Les structures décrites dans ce chapitre pourront être variantées mais devront au moins avoir une portance globale équivalente.

3.2.1 LES VOIRIES

Les voiries auront une largeur de minimum 5.00 m.

Le corps de chaussée des voiries de circulation pourra être constitué par :

- Une couche de roulement en enrobé 0/10 Porphyre noir sur 6 cm,
- Une couche de base en Grave Bitume classe 3 - 0/14 sur 12 cm,
- Une couche de fondation de 45 cm de Grave Non Traitée,
- Un géotextile.

La voirie sera délimitée par une bordure de type T1 Adoucie et un caniveau de type CS1.

Les bordurations seront coulées ou en préfabriquées.

3.2.2 LES TROTTOIRS

Les piétonniers auront une largeur de 1.50 m.

Ils seront constitués de :

soit :

- Un enrobé noir sur 3 cm,
- Grave traitée sur 20 cm.

Délimités par une borduration de type P3 coulées ou préfabriquées

Soit :

- Sable stabilisé sur 5 cm
- Grave traitée sur 18 cm.

Délimités par une borduration de type Voliges bois

3.2.3 LES STATIONNEMENTS

Les places de stationnements extérieures auront les dimensions minimums de 2.20 m de large et de 5.00 m de long. Chaque lot devra recevoir deux (2) places de stationnement sur sa parcelle.

Les places de stationnements PMR devront être gérées sur les différents lots par chaque acquéreur.

Néanmoins, il sera créé 36 places de stationnement pour les visiteurs.

Elles seront constituées de :

- Une couche de roulement en enrobé 0/10 Porphyre noir sur 6 cm,
- Grave traitée sur 20 cm,
- Une couche de fondation de 45 cm de Grave Non Traitée.

Les places de stationnements pourront être en dalles TTE pavé ou en pavage ou en béton désactivé ou enrobé de couleur en lieu et place de l'enrobé noir.

Les places de stationnement seront délimitées par une borduration de type T1 Adoucie et un caniveau de type CS1.

Les bordurations seront coulées ou en préfabriquées.

3.2.4 LES ACCÈS AUX LOTS

Les accès aux lots auront une largeur d'environ 5.00m permettant le passage aisé des voitures.

Ils seront constitués de :

- Une couche de roulement en enrobé 0/10 Porphyre noir sur 3 cm,
- Grave traitée sur 20 cm,
- Une couche de fondation de 20 cm de Grave Non Traitée.

Pour les macrolots, les accès sont donnés à titre indicatif et ils pourront être déplacés ou rassemblés ou transformés en stationnement ou simplement laissés en espaces verts en fonction des besoins du preneur.

4. LES ESPACES VERTS

4.1 TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES

Les espaces verts seront soit engazonnés soit plantés d'arbustes, de vivaces graminées, de prairie fleurie et d'arbres d'essence local. Un modelage des espaces verts pourra être réalisé afin de créer un environnement agréable à vivre pour les futurs acquéreurs.

5. LES RÉSEAUX

Après Obtention du Permis d'Aménager, des échanges pourront débuter et auront lieu avec les concessionnaires pour l'alimentation des lots libres et des macrolots. Par conséquent, le tracé des réseaux pourra évoluer pour être en accord avec les demandes des concessionnaires.

À l'issue des travaux, l'entreprise adressera un dossier de récolement, établi selon les règles de l'art, au Maître d'ouvrage.

Il sera procédé aux différents contrôles (géo référencement, essai de pression, passage caméra, essai de compactage, etc.) avec remise au Maître d'ouvrage d'un rapport pour chacun des réseaux mise en œuvre.

5.1 ASSAINISSEMENT

Sur la Rue du Touret, il existe un réseau d'assainissement Unitaire. L'état de ce réseau n'a pu être confirmé. Les DT et le plan topo font présence d'un collecteur de diamètre 200mm.

5.1.1 LES EAUX USÉES

Les branchements de tous les lots libres au réseau principal seront réalisés en PVC CR16 de diamètre 160 mm.

Pour le macrolot 01, un branchement en attente réalisé en PVC CR16 de diamètre 200 mm permettra le raccordement futur de l'ensemble de ce macrolot.

Pour le macrolot 02, prévu pour 8 logements individuels, Huit branchements en attente réalisés en PVC CR16 de diamètre 160 mm permettra le raccordement futur de chaque logement de ce macrolot.

Le réseau principal sera réalisé en PVC CR16 de diamètre 200 mm.

Une station de refoulement sera positionnée entre les lots 25 et 26 et viendra récupérer les eaux usées de 50 lots et d'un macrolot. Une canalisation de diamètre 90mm composera le réseau de refoulement.

7 lots libres et 1 macrolot viendront se rejeter gravitairement dans le réseau existant en Ø200mm sur la Rue du Touret.

Le gestionnaire viendra raccorder le réseau des eaux usées du lotissement au réseau existant sur la Rue du Touret.

Annexe 01 : N°8.1 – PLAN DE GESTION DES EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

5.1.2 LES EAUX PLUVIALES

À la vue de la perméabilité (entre 1.9×10^{-6} m/s et 3.8×10^{-6} m/s) et du suivi du niveau d'eau, relevés effectués sur la période du 11 août 2020 au 22 juin 2021, fait apparaître un niveau d'eau variant de 1.26 m à 2.49 m par rapport au Terrain Naturel pour le piézomètre PZ1 et entre 0.49m et 2.93m pour le piézomètre PZ2.

Nous tamponnerons les eaux pluviales sur l'emprise de projet à travers des noues et des bassins de tamponnement non étanches avant rejet dans les fossés entourant le projet.

La CABBALR demande que nous gérons les eaux pluviales du projet sur une **pluie vicennale** à partir d'un débit de fuite de **2 l/s/ha**. Le temps de vidange doit être inférieur à **48h**. Au cas où un bassin versant aurait un temps de vidange supérieur à 48h, la CABBALR nous demande de gérer **deux fois le volume de pluie vicennale**.

La surface du projet est de 51 611 m² et l'emprise des terrains privés se rejetant dans le fossé est de 4 676 m², on a donc une emprise globale du site de **56 287 m²**.

Sur la base d'un débit de fuite de **2 l/s/ha**, on aura donc pour notre projet un débit maximal autorisé de **11,25 l/s**.

Tableaux de suivi des piézomètres :

| Nom du piézomètre | Date du relevé | Cote en m/HC (par rapport au Haut du Capot) | | Nivellement (m) | |
|-------------------|--|--|-------------------|-----------------|-------------------|
| | | Niveau d'eau | Fond de l'ouvrage | Niveau d'eau | Fond de l'ouvrage |
| PZ1 | 11/08/2020 (le lendemain de la pose, avant purge de l'ouvrage) | 2,90 | 4,67 | 98,02 | 96,25 |
| | 23/08/2020 | 2,39 | 4,67 | 98,53 | 96,25 |
| | 23/09/2020 | 2,61 | 4,67 | 98,31 | 96,25 |
| | 22/10/2020 | 1,92 | 4,67 | 99,00 | 96,25 |
| | 22/11/2020 | 1,90 | 4,67 | 99,02 | 96,25 |
| | 22/12/2020 | 1,85 | 4,67 | 99,07 | 96,25 |
| | 22/01/2021 | 1,67 | 4,67 | 99,25 | 96,25 |
| | 22/02/2021 | 1,84 | 4,67 | 99,08 | 96,25 |
| | 22/03/2021 | 1,85 | 4,67 | 99,07 | 96,25 |
| | 23/04/2021 | 1,87 | 4,67 | 99,05 | 96,25 |
| | 22/05/2021 | 1,81 | 4,67 | 99,11 | 96,25 |
| | 22/06/2021 | 1,74 | 4,67 | 99,18 | 96,25 |

Cote du TA estimée à 100,51 m. Cote du haut du tube piézométrique à 100,70 m. Cote du haut du capot à 100,92 m.

| Nom du piézomètre | Date du relevé | Cote en m/HC (par rapport au Haut du Capot) | | Nivellement (m) | |
|-------------------|--|--|-------------------|-----------------|-------------------|
| | | Niveau d'eau | Fond de l'ouvrage | Niveau d'eau | Fond de l'ouvrage |
| PZ2 | 11/08/2020 (le lendemain de la pose, avant purge de l'ouvrage) | 3,12 | 4,72 | 97,18 | 95,58 |
| | 23/08/2020 | 3,10 | 4,73 | 97,20 | 95,57 |
| | 23/09/2020 | 3,36 | 4,73 | 96,94 | 95,57 |
| | 22/10/2020 | 1,28 | 4,73 | 99,02 | 95,57 |
| | 22/11/2020 | 1,37 | 4,73 | 98,93 | 95,57 |
| | 22/12/2020 | 1,09 | 4,73 | 99,21 | 95,57 |
| | 22/01/2021 | 0,92 | 4,73 | 99,38 | 95,57 |
| | 22/02/2021 | 1,03 | 4,73 | 99,27 | 95,57 |
| | 22/03/2021 | 1,05 | 4,73 | 99,25 | 95,57 |
| | 23/04/2021 | 1,19 | 4,73 | 99,11 | 95,57 |
| | 22/05/2021 | 1,01 | 4,73 | 99,29 | 95,57 |
| | 22/06/2021 | 0,94 | 4,73 | 99,36 | 95,57 |

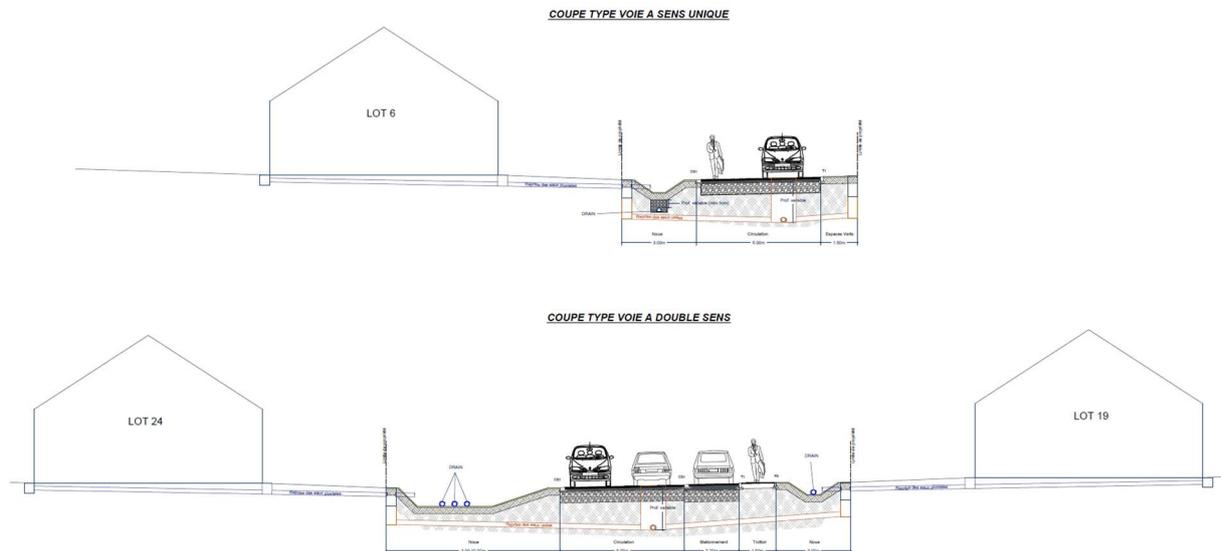
Cote du TA estimée à 99,87 m. Cote du haut du tube piézométrique à 100,03 m. Cote du haut du capot à 100,30 m.

Un dossier loi sur l'eau sera réalisé et nous nous engageons à respecter les directives du Dossier loi sur L'eau.

Par conséquent, le principe présenté ci-après pourra évoluer pour être en adéquation avec le DLE.

Le principe de gestion des eaux pluviales est le suivant :

- D'un côté une noue reprenant exclusivement les eaux pluviales issues des lots accompagnants cette noue
- De l'autre une seconde noue de collecte reprenant les lots mais aussi l'espace public



Chaque acquéreur de lot libre pourra donc rejeter ses eaux pluviales directement dans la boîte de branchement posée en limite de propriété. Néanmoins, et pour favoriser une légère infiltration, il est demandé aux acquéreurs de réaliser un massif d'infiltration et de se rejeter en surverse dans les boîtes de branchement mises à disposition.

Le macrolot 02, a les mêmes contraintes que les lots libres alors que le macrolot 01 devra lui créer son propre ouvrage de tamponnement pour se rejeter dans le fossé existant rue du Sergent Yannick Briand à raison de 1 l/s.

Aussi, il est attiré l'attention des côtes altimétriques de rejet des eaux pluviales qu'il faudra nécessairement respecter puisque certaines noues participent au volume de tamponnement des eaux pluviales.

Vous trouverez ci-après les détails du dimensionnement par bassin versant.

(voir le plan de gestion des eaux pluviales et des eaux usées en annexes)

Pour le bassin versant 1 concernant la rue en sens unique depuis la Rue du Touret et la voie en double sens depuis rue du Sergent Yannick Briand jusqu'aux logements : (périmètre rouge)

Des noues viendront récupérer les eaux de pluie, avec une noue reprenant d'un côté juste les lots et de l'autre côté reprenant les lots et l'emprise publique, jusqu'au bassin n°1 (bassin versant 1). Ces eaux seront ensuite rejetées dans le fossé existant rue du Sergent Yannick Briand avec un débit de fuite de **4.00 l/s**.



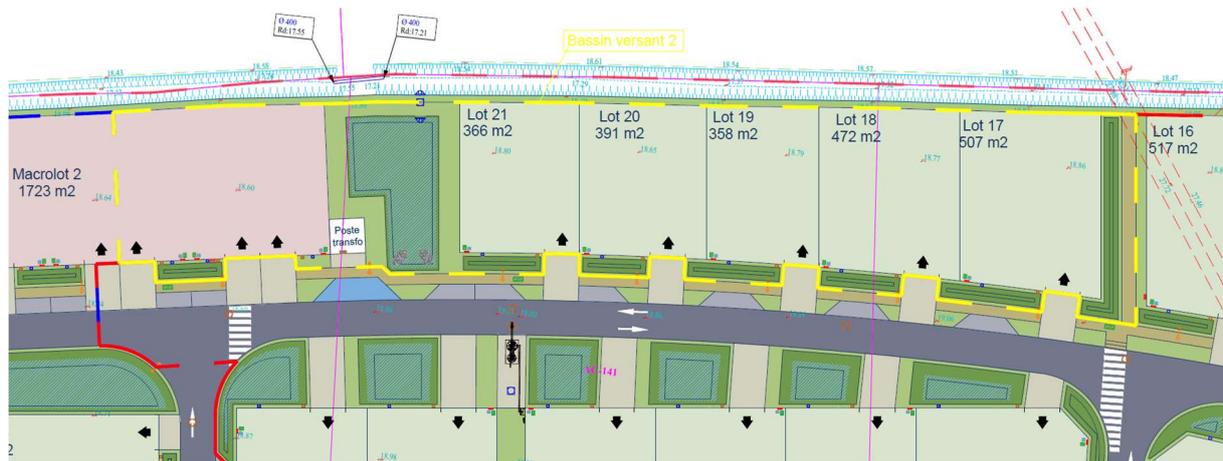
Pour tamponner les eaux de pluie de ce bassin versant, il est nécessaire d'obtenir un bassin de tamponnement de 585.12 m³. Or, avec un temps de vidange supérieur à 48h, la CABBALR nous impose de gérer sur notre projet l'équivalent de 2 fois le volume de pluie vicennale soit 1 170.24 m³

| Bassin versant 1 | |
|--|-------------------------------|
| Volume réel (20 ans) | 585.12 m³ |
| Volume réel (2x20 ans) | 1 170.24 m³ |
| Volume réel (100 ans) | 868.19 m³ |
| Volume stocké | 1 171.76 m³ |
| Hauteur max d'eau du bassin et des noues | 0.50m |
| Temps de vidange (20 ans) | 72.67 h soit 3.03 jours |

Annexe 02 : N°8.2 - La note de calculs « Bassin versant 1 »

Pour le bassin versant 2 situé dans la partie ouest de la voie en double sens depuis la Rue du Sergent Yannick Briand en direction de la Rue de la Maladrerie : (périmètre jaune)

Des noues viendront récupérer les eaux de pluie, avec une noue reprenant d'un côté juste les lots et logements, jusqu'au bassin n°2 (bassin versant 2). Ces eaux seront ensuite rejetées dans le fossé existant au nord du projet avec un débit de fuite de **0.75 l/s**.



Pour tamponner les eaux de pluie de ce bassin versant, il est nécessaire d'obtenir un bassin de tamponnement de 71.33 m³.

| Bassin versant 2 | |
|------------------------------|-----------------------------|
| Volume réel (20 ans) | 71.33 m³ |
| Volume réel (100 ans) | 106.92 m³ |
| Volume stocké | 112.18 m³ |
| Hauteur max d'eau du bassin | 0.60 m |
| Temps de vidange (20 ans) | 47.25 h soit 1.97 jours |

Annexe 02 : N°8.2 – La note de calculs « Bassin versant 2 »

Pour le bassin versant 3 situé sur la voie en double sens depuis le bassin versant 2, prenant en compte d'une partie de la voie en sens unique depuis la rue de la Maladrerie et la voirie de la voie en sens unique en bouclage : (périmètre bleu)

Des noues viendront récupérer les eaux de pluie, avec une noue reprenant d'un côté juste les lots et logements et de l'autre côté reprenant les lots et l'emprise publique, jusqu'au bassin n°3 (bassin versant 3). Ces eaux seront ensuite rejetées dans le fossé existant au nord du projet avec un débit de fuite de **2.25 l/s**.



Pour tamponner les eaux de pluie de ce bassin versant, il est nécessaire d'obtenir un bassin de tamponnement de 201.26 m³.

| Bassin versant 3 | |
|--|-----------------------------|
| Volume réel (20 ans) | 201.26 m³ |
| Volume réel (100 ans) | 302.10 m³ |
| Volume stocké | 304.33 m³ |
| Hauteur max d'eau du bassin et des noues | 0.50 m |
| Temps de vidange (20 ans) | 44.42 h soit 1.85 jours |

📁 **Annexe 02 : N°8.2 – La note de calculs « Bassin versant 3 »**

Pour le bassin versant 4 situé reprenant les lots à l'est de la voie en bouclage, la partie ouest de la voirie en double sens depuis la Rue du Touret, ainsi que tous les lots de la partie sud de la voie en double sens depuis la Rue du Touret et quelques lots de la voie en sens unique depuis la rue de la Maladrerie :
 (périmètre magenta)

Des noues viendront récupérer les eaux de pluie, avec une noue reprenant d'un côté juste les lots et de l'autre côté reprenant l'emprise publique, jusqu'au bassin n°4 (bassin versant 4). Ces eaux seront ensuite rejetées dans le fossé existant entre la rue Touret et la rue de la Maladrerie avec un débit de fuite de **2.50 l/s**.



Pour tamponner les eaux de pluie de ce bassin versant, il est nécessaire d'obtenir un bassin de tamponnement de 229.26 m³.

| Bassin versant 4 | |
|--|-----------------------------|
| Volume réel (20 ans) | 229.26 m³ |
| Volume réel (100 ans) | 343.92 m³ |
| Volume stocké | 347.23 m³ |
| Hauteur max d'eau du bassin et des noues | 0.50 m |
| Temps de vidange (20 ans) | 45.58 h soit 1.90 jours |

📁 **Annexe 02 : N°8.2 – La note de calculs « Bassin versant 4 »**

Pour le bassin versant 5 situé sur la voie en sens unique depuis la Rue de la Maladrerie (**périmètre cyan**)

Des noues viendront récupérer les eaux de pluie, avec une noue reprenant d'un côté juste les lots et de l'autre côté reprenant les lots et l'emprise publique, jusqu'au bassin n°5 (bassin versant 5). Ces eaux seront ensuite rejetées dans le fossé existant sur la rue de la Maladrerie avec un débit de fuite de **0.75l/s**.



Pour tamponner les eaux de pluie de ce bassin versant, il est nécessaire d'obtenir un bassin de tamponnement de 73.65 m³.

| Bassin versant 5 | |
|------------------------------|-----------------------------|
| Volume réel (20 ans) | 73.65 m³ |
| Volume réel (100 ans) | 110.31 m³ |
| Volume stocké | 141.63 m³ |
| Hauteur max d'eau du bassin | 0.33m |
| Temps de vidange (20 ans) | 48.75 h soit 2.03 jours |

Annexe 02 : N°8.2 - La note de calculs « Bassin versant 5 »

Pour le bassin versant 6 correspondant au béguinage (macrolot 1) : **(périmètre vert)**

Il est prévu que l'acquéreur gère sur ce macrolot 01 les eaux pluviales avant rejet dans le fossé existant rue du Sergent Yannick Briand. D'après une estimation d'aménagement, qui pourra évoluer en fonction de l'évolution de leur projet, estime à 92.57m³ le volume de tamponnement, pour un débit de fuite de 1.00l/s.



Pour tamponner les eaux de pluie de ce bassin versant, il est nécessaire d'obtenir un bassin de tamponnement de 92.57 m³ pour une pluie vicennale dans l'hypothèse d'une surface active de 2 385m².

| Bassin versant 6 | |
|------------------------------|-----------------------------|
| Volume réel (20 ans) | 92.57 m³ |
| Volume réel (100 ans) | 138.83 m³ |
| Temps de vidange (20 ans) | 46.00 h soit 1.92 jours |

Annexe 02 : N°8.2 - La note de calculs « Bassin versant 6 »

Récapitulatif des différents bassins versants

| Bassin versant | Débit de fuite | Volume réel (20 ans) | Volume réel (100 ans) | Volume réel (2x20 ans) | Volume réalisé |
|------------------|------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------|---|
| Bassin versant 1 | 4.00 l/s | 585.12m ³ | 868.19 m ³ | 1 170.24 m ³ | 1 171.76m ³ |
| Bassin versant 2 | 0.75 l/s | 71.33m ³ | 106.92 m ³ | | 112.18m ³ |
| Bassin versant 3 | 2.25 l/s | 201.26m ³ | 302.10 m ³ | | 304.33m ³ |
| Bassin versant 4 | 2.50 l/s | 229.26m ³ | 343.92 m ³ | | 347.23m ³ |
| Bassin versant 5 | 0.75 l/s | 73.65m ³ | 110.31 m ³ | | 141.63m ³ |
| Bassin versant 6 | 1.00 l/s | 92.57m ³ | 138.83 m ³ | | A dimensionner par l'acquéreur à partir de la surface active réelle du projet |
| Total | 11.25 l/s | 1 253.19m³ | 1 870.27 m³ | | 2 077.13m³ |

5.2 ALIMENTATION EN EAU POTABLE

5.2.1 RÉSEAU PRINCIPAL DE DISTRIBUTION

Il n'y a pas de réseau AEP dans l'emprise du projet.

Les précisions sur la DT font apparaître :

- Une canalisation en PVC de diamètre 200mm sur la Rue du Touret, du côté de l'opération,
- Une canalisation en Acier de diamètre 150mm sur la Rue de la Maladrerie, du côté de l'opération,
- Une canalisation en PVC de diamètre 63mm sur la Rue du Sergent Yannick Briand, du côté opposé de l'opération.

Le projet sera desservi à partir du réseau existant Rue du Touret. Nous proposons de réaliser un bouclage sur la Rue du Touret (à confirmer par le gestionnaire). Les branchements sur le réseau existant seront réalisés par le gestionnaire.

Le réseau sera posé en tranchée ouverte. Une canalisation en fonte de diamètre 150 sera posée jusqu'aux poteaux incendie puis une canalisation en PEHD de diamètre 63 desservira tous les lots libres.

À l'issue des travaux, l'entreprise adressera un dossier de récolement, établi selon les règles de l'art au Maître d'ouvrage.

Il sera procédé aux différents contrôles (désinfection, essais de pression, essais de compactage) prescrits en pareille matière par les soins de l'entreprise.

5.2.2 PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Un poteau existe actuellement sur la Rue du Touret à proximité de notre opération, en face du numéro 109.

Un poteau incendie existe également dans la Rue de la Maladrerie, devant le garage du numéro 20.

Pour subvenir aux besoins des futurs acquéreurs en termes de protection contre l'incendie, nous proposons de mettre DEUX poteaux. Un poteau incendie au niveau du macrolot 1, et un deuxième, au niveau du lot 45.

Un réseau AEP de 150mm sera tiré depuis le réseau existant Rue du Touret jusqu'aux 2 poteaux incendie pour venir les alimenter.

Le SDIS confirmera la position de ces poteaux incendie.

5.2.3 LES BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Des compteurs seront mis en place pour chaque lot. Une amorce de branchement en polyéthylène haute densité DN 25, implantée à côté du coffret électrique jusqu'à environ 1,00 m à l'intérieur du lot ; et aboutissant dans un regard de comptage.

Un branchement en polyéthylène haute densité DN 63 est prévu pour le macrolot 01. Ce diamètre pourra évoluer en fonction des besoins du futur acquéreur.

Pour la réalisation du raccordement définitif de la construction, l'acquéreur en fera la demande auprès de l'exploitant qui en assurera l'exécution aux frais du demandeur.

Annexe 03 : N°8.3 – PLAN DES RÉSEAUX DIVERS

5.3 ÉLECTRICITÉ

Un câble HT passe actuellement en aérien via des pylônes dans l'emprise du projet. Ce réseau sera enfoui depuis le poste de transformation existant sur la Rue du Touret vers un nouveau support à poser en limite Ouest du projet (derrière le lot 17). Ce nouveau réseau HT alimentera un nouveau poste de transformation situé entre le lot 21 et le macrolot 02.

Ces prestations seront réalisées par le gestionnaire.

Les précisions sur la DT font apparaître :

- Un réseau Basse Tension **aérien** sur la Rue du Touret du côté opposé de l'opération,
- Un réseau Haute Tension **souterrain** sur la Rue du Sergent Yannick Briand du côté opposé de l'opération.
- Un réseau Basse Tension **souterrain** sur la Rue du Sergent Yannick Briand du côté opposé de l'opération.
- Un réseau Basse Tension **souterrain** sur la Rue de la Maladrerie du côté de l'opération.
- Un poste de transformation ENEDIS sur la Rue du Touret, en face de la voirie créée en sens unique dans le lotissement.

Le réseau d'électricité sera étudié par ENEDIS.

L'alimentation en énergie électrique sera réalisée conformément aux prescriptions en vigueur.

Le réseau a été projeté à partir du nouveau poste de transformation et viendra alimenter tous les lots et les macrolots.

Un coffret de raccordement placé en limite de propriété permettra le raccordement de chaque lot et restera accessible.

Les branchements aux coffrets de raccordement seront effectués soit par le concessionnaire du réseau, soit par une entreprise habilitée choisie par le maître d'ouvrage.

À partir de ces points, le raccordement sera à la charge des constructeurs.

Le plan de desserte sera à confirmer par ENEDIS après l'obtention du permis.

À l'issue des travaux, l'entreprise adressera un dossier de recollement établi selon les règles de l'art au Maître d'ouvrage.

Annexe 03 : N°8.8 - PLAN DES RÉSEAUX DIVERS

5.4 TÉLÉCOMMUNICATION

Il n'y a pas de réseau de télécommunication dans l'emprise du projet.

Les précisions sur la DT font apparaître un réseau en **aérien** sur la Rue du Touret, du côté de l'opération, un réseau souterrain sur la Rue du Touret, du côté opposé de l'opération, un réseau aérien sur la Rue de la Maladrerie du côté de l'opération et un réseau souterrain sur la Rue de la Maladrerie du côté opposé de l'opération.

Le réseau de télécommunications sera étudié par Orange.

Pour le raccordement, il est prévu de déposer le réseau existant en aérien Rue du Touret uniquement du côté des lots 1 et 2 et à proximité du macrolot 01.

Les gaines principales sont de diamètres 42/45. Les branchements de chaque lot sont aménagés à partir des chambres de tirage par deux fourreaux 42/45.

Le plan de desserte sera à confirmer par ORANGE après l'obtention du permis.

A l'issue des travaux, l'entreprise adressera un dossier de recollement établi selon les règles de l'art au Maître d'ouvrage.

Annexe 03 : N°8.3 - PLAN DES RÉSEAUX DIVERS

5.5 ÉCLAIRAGE PUBLIC

Un éclairage LED accompagnera la voie de circulation, le trottoir et les places de stationnements. Ce dernier répondra aux normes d'accessibilité PMR avec un éclairage juste des circulations pour les Personnes à Mobilité Réduite de 20 lux moyen.

Les candélabres seront implantés en espaces verts soit derrière le trottoir soit derrière la borduration entre la voirie et l'espace vert.

Le réseau d'éclairage public sera composé de mât simple de hauteur de feu 6m avec une implantation sur tout le linéaire couvrant la circulation et le trottoir.

Il y aura donc mâts JIMA de hauteur 6m + lanterne GRIFF S avec 24 ou 32 LED orientés vers la voirie pour obtenir les 20 lux moyen.

Le réseau d'éclairage sera raccordé à une armoire de commande située dans le poste de transformation. Le gestionnaire viendra confirmer la possibilité du raccordement.

À l'issue des travaux, l'entreprise adressera un dossier de recollement établi selon les règles de l'art au maître d'œuvre.



Annexe 03 : N°8.3 - PLAN DES RÉSEAUX DIVERS

5.6 GAZ

Pas de réseau de Gaz prévu dans le projet.

PERMIS D'AMÉNAGER

PA8 – PROGRAMME ET LES PLANS DES TRAVAUX

ANNEXE 01

N°8.1 – PLAN DE GESTION DES EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES



PERMIS D'AMÉNAGER

PA8 – PROGRAMME ET LES PLANS DES TRAVAUX

ANNEXE 02

N°8.2 - La note de calculs

« Bassin versant 1 »



PERMIS D'AMÉNAGER

PA8 – PROGRAMME ET LES PLANS DES TRAVAUX

ANNEXE 02

N°8.2 - La note de calcul

« Bassin versant 2 »



PERMIS D'AMÉNAGER

PA8 – PROGRAMME ET LES PLANS DES TRAVAUX

ANNEXE 02

N°8.2 - La note de calcul

« Bassin versant 3 »



PERMIS D'AMÉNAGER

PA8 – PROGRAMME ET LES PLANS DES TRAVAUX

ANNEXE 02

N°8.2 - La note de calcul

« Bassin versant 4 »



PERMIS D'AMÉNAGER

PA8 – PROGRAMME ET LES PLANS DES TRAVAUX

ANNEXE 02

N°8.2 - La note de calcul

« Bassin versant 5 »



PERMIS D'AMÉNAGER

PA8 – PROGRAMME ET LES PLANS DES TRAVAUX

ANNEXE 02

N°8.2 - La note de calcul

« Bassin versant 6 »



PERMIS D'AMÉNAGER

PA8 – PROGRAMME ET LES PLANS DES TRAVAUX

ANNEXE 03

N°8.3 – PLAN DES RÉSEAUX DIVERS

